

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N°104-2024</p>	<p><u>MOYENS GENERAUX</u> MARCHE DE FOURNITURES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marché n° 2024-39 de fournitures visant à l'acquisition de véhicules
---------------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la Commande Publique ;
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020 portant délégation de Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU l'inscription faite au budget de la Ville ;
 Vu la consultation lancée le 27 juin 2024 ;
 VU le rapport d'analyse des offres établi par les services ;
 CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché public de fournitures n° 2024-39 destiné à la fourniture de véhicules, aux conditions suivantes :

Lot concerné	Attributaire	Montant offre de base (en euros HT)	Montant des PSE retenues (en euros HT)	Frais d'immatriculation (en euros TTC)
Lot 1 : Véhicule utilitaire 3.5 T	Mouzillon Poids Lourds Za des 4 chemins 44330 MOUZILLON	46 005.00 €	7 800.00 €	455.76 €
Lot 2 : Chariot élévateur télescopique	Sodem Manutention 169 Rue Hubert Lathan 44150 ANCENIS	53 000.00 €	3 900.00 €	Offerts

Article 2. **CHARGE** le service « Finances-Marchés », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 29 juillet 2024

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet
Maire

Décision transmise en Préfecture le 02 AOUT 2024

Et affichée le 16 AOUT 2024

